



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 29 juin 2010
19 heures 00**

AS/VC

N° 001059

Numérisation des
collections du musée
demande de
subvention

Le mardi 29 juin 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

ABSENTE EXCUSEE : Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du récolement des collections du musée municipal, l'équipe du musée procède actuellement à la numérisation systématique de l'ensemble des collections du musée (prises de vue numériques directes et numérisation des photographies anciennes, archivage et classement des documents numérisés).

Cette opération a certes pour effet de ralentir le travail de récolement, mais elle répond aux demandes du Ministère de la Culture, dans un but de diffusion et de démocratisation de la connaissance, et elle permettra à terme de disposer d'un corpus d'images numériques des collections municipales, qui pourront être mises à disposition du public sur les réseaux informatiques.

Les services du Ministère de la Culture ont informé récemment la ville que les opérations de numérisation peuvent donner lieu à des aides financières de l'Etat. En raison de la charge de travail, et donc de la charge financière, que représente cette opération réalisée à la fois par l'équipe du musée et par une personne contractuelle chargée du récolement, M. le Maire propose de solliciter auprès des services du Ministère de la Culture (DRAC), une subvention d'un montant de 5000 Euros pour atténuer la dépense engagée par la ville sur cette opération pendant l'exercice 2010.

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'opération de numérisation des collections, menée parallèlement à l'opération de récollement.

DIT que cette opération doit aboutir à terme à une mise à disposition des images des collections sur les réseaux informatiques, dans un but de démocratisation de la connaissance.

CONSIDERE que ce travail comprend les prises de vues numériques de tous les objets des collections, à raison de plusieurs prises de vues par objet, ainsi que l'archivage et le classement des données, que deux membres de l'équipe du musée consacrent environ un quart de leur temps de travail à cette mission, ce qui équivaut à la moitié d'un temps de travail complet dans l'année.

ESTIME que la charge salariale annuelle liée à cette mission s'élève à 12000 Euros

DEMANDE qu'un bilan d'étape de l'opération soit être présenté au Conseil municipal à la fin de l'année 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention d'un montant de 5000 Euros, correspondant à 40% de la charge salariale liée à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**